



Université Caen, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Orientation

Accueil - Information

A qui s'adresser ?

**SUFCA - Service Universitaire de Formation Continue et d'Apprentissage,
Cellule Validation des Acquis**

Université de Caen Normandie

Campus 1, Bâtiment B - 2ème étage - Bureaux B1-210 et 212

Esplanade de la Paix - CS 14032

14032 CAEN Cedex 5

Tél : 02 31 56 64 95 ou 02 31 56 51 18 - vae.sufca@unicaen.fr /

vapp.sufca@unicaen.fr

Bureaux ouverts de 9h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

<https://formation-pro.unicaen.fr/vous-former/validation-des-acquis/validation-des-acquis-de-lexpérience-vae>

Pour quelles certifications ?

Sont concernés l'ensemble des diplômes que délivre l'Université de CAEN Basse Normandie et qui sont enregistrés dans le [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#).

Déposer sa demande

Dans le cadre de la VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) :

La procédure VAPP est dématérialisée sur l'application eCandidat. Ce dispositif concerne l'ensemble des formations dispensées par l'université de Caen Normandie conduisant à la délivrance d'un diplôme national (DUT, licence, licence professionnelle, master ...).

La procédure VAPP est disponible sur le site de l'Unicaen : <https://formation-pro.unicaen.fr/vous-former/validation-des-acquis/validation-des-acquis-professionnels-et-personnels-vapp/>

Contenu du dossier

Dans le cadre de la VAPP

Le dossier de VAPP est constitué du formulaire à compléter sur l'application eCandidat. En voici les rubriques :

- Identité et coordonnées ;
- Information sur le statut : salarié ou demandeur d'emploi ;
- Précision sur l'activité professionnelle ;
- Diplômes obtenus.

Pièces à joindre :

- Formulaire VAPP (document à part disponible sur eCandidat, à compléter lors d'une demande de VAPP) ;
- Un curriculum vitae détaillé (précisant notamment les organismes employeurs, les fonctions occupées, la nature du travail, la durée, l'effectif de l'entreprise) ;
- Un justificatif des 3 dernières années d'activité professionnelle : certificat de travail indiquant le poste occupé ;

- Attestations et programmes détaillés des formations non diplômantes suivies dans le cadre de vos activités professionnelles et/ou bénévoles (il s'agit de formations en lien avec le projet de validation des acquis professionnels) ;
- Pour les demandeurs d'emploi : attestation d'avis de situation.

Dans le cadre de la VAE

Les candidats doivent rédiger une demande par mail à vae.sufca@unicaen.fr en précisant le diplôme visé et joindre leurs coordonnées avec un CV détaillé.

Le dossier de recevabilité, aussi appelé livret 1, est constitué du formulaire CERFA N°12818*02 dont les rubriques à compléter sont :

- Demande de validation de (intitulé exact du diplôme sollicité) ;
- Identité et coordonnées ;
- Information sur le statut : salarié ou demandeur d'emploi ;
- Précision sur l'activité professionnelle ;
- Diplômes obtenus et formations suivies ;
- Prise en charge financière envisagée pour la prestation.

Liste des pièces à joindre au formulaire :

L'ensemble des pièces justificatives est détaillé sur la notice du formulaire CERFA n°12818*02 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

Pièces justificatives spécifiques à fournir pour une demande à l'université de Caen Normandie :

- Le formulaire CERFA n°12818*02 complété ;
- Un CV détaillé ;
- Une lettre de motivation concernant votre demande de VAE ;
- La FE.19 Fiche adéquation (compétences/programme) à télécharger sur le site ou transmise par courriel ;
- Les diplômes obtenus ;
- Les programmes et attestations des formations suivies en lien avec le diplôme visé (le cas échéant) ;

Les justificatifs de travail (voir la notice du formulaire CERFA pour plus d'informations) ; Une pièce d'identité.

Nature de l'expérience prise en compte

L'expérience peut avoir été acquise lors d'un parcours d'études, d'un parcours de formation continue, d'expériences professionnelles ou d'expériences bénévoles.

Voici le niveau d'expériences attendu :

- L3/Master 1 : correspond au niveau de cadre moyen.
Maîtrise des fondements scientifiques de la profession conduisant à l'autonomie dans l'exercice de cette activité. Conception de programmes. Elaboration de procédures de travail. Définition de cahiers des charges. Responsable d'équipe.
- Master 2 : correspond au niveau cadre.
Conception, préparation et organisation de tout ou partie du travail de son entreprise ou de son service. Définition d'orientation ou de stratégie. Maîtrise de processus de conception, de recherche ou d'expertise. Responsable d'un service, d'un secteur ou d'une entreprise.

Se préparer à être évalué - Les modalités d'évaluation

Mode d'évaluation et descriptif de l'évaluation

- VAPP : évaluation sur dossier
- VAE : évaluation sur dossier et entretien

Quel accompagnement ?

- Le dossier de VAPP ne nécessite pas d'accompagnement. Néanmoins, sur demande, il est assuré par les membres de l'équipe administrative du SUFCA ;
- L'accompagnement VAE n'est pas obligatoire et est assuré par les enseignants de l'Université de Caen Normandie à titre individuel pour une durée qui peut aller jusqu'à 18 heures.

Valider son expérience - Le jury

Qui sont les membres du jury ?

Le dossier de VAPP est soumis à une commission.

Le dossier de VAE est soumis à un jury et fait l'objet d'une soutenance par le candidat.

Le jury est composé d'enseignants du diplôme et de professionnels du domaine. Il vérifie lors de l'entretien si les acquis exposés dans votre dossier correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées par le diplôme.

Fonctionnement et calendrier

VAPP : dépôt des demandes selon les dates précisées pour chaque formation sur l'application eCandidat de l'année N pour une entrée en formation en septembre de l'année N.

VAE : se référer aux dates précisées sur le site de l'université.

Poursuivre le projet

Dans le cadre de la VAPP :

Le candidat reçoit une réponse sous forme de mail par le biais de l'application eCandidat.

Dans le cadre de la VAE :

1- Résultat de l'étude de faisabilité du projet

Le résultat est adressé par mail en moyenne à l'issue des 2 mois après le dépôt de la demande. Il s'agit d'un avis de l'équipe pédagogique se prononçant sur la faisabilité du projet : totale, partielle ou refusée.

Dans le cas d'un diagnostic négatif, les candidats ont s'ils le souhaitent la possibilité de poursuivre dans cette démarche et de déposer un livret car seul le jury de VAE aura autorité pour se prononcer sur la validation. Ainsi le mail est-il également assorti d'une préconisation en cas de non-validation ou de validation partielle.

Pour toutes les préconisations partielles ou les avis négatifs, le responsable de diplôme et le conseiller VAE restent à disposition du candidat pour répondre à ses interrogations. Enfin, à l'issue d'un avis négatif, nous réorientons systématiquement les personnes vers le Point Relais Conseil le plus proche de chez elles afin qu'elles puissent retravailler le positionnement.

2- Résultat à l'issue du jury

En cas de validation totale : le candidat reçoit une attestation de réussite et une procédure lui permettant de retirer son diplôme (physiquement ou par voie postale) dans le mois qui suit.

En cas de validation partielle : le candidat reçoit une attestation précisant les unités d'enseignement acquises et la préconisation du jury concernant le complément de formation à suivre.

Le Coût

Les coûts VAPP :

Règlement de la procédure VAPP (110 € pour les salariés – 30€ pour les demandeurs d'emploi) par chèque bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de CAEN NORMANDIE.

Les coûts VAE :

La tarification varie en fonction du diplôme et de la formule demandée pour le montage du livret 2 :

- Une formule sans accompagnement (de 850€ à 1 275€)
- Une formule avec accompagnement (de 1 570€ à 2 535€)

Un devis nominatif est adressé à chaque candidat à l'issue de l'avis de faisabilité. Le coût se décline en 3 parties : inscription à la VAE / accompagnement / passage devant le jury.a